

Quimper, le 16/04/21

Prime Macron : le Gouvernement réactive l'aide en 2021 !



Le 15 mars, à l'issue de la 3^{ème} conférence du dialogue social, le Premier ministre Jean CASTEX, a annoncé que les entreprises pourront à nouveau verser une prime de 1 000 euros pour tous les salariés cette année.

De ce fait, les entreprises pourront à nouveau verser en 2021 une prime défiscalisée et exonérée de cotisations sociales de 1 000 euros pour « tous les salariés », et jusqu'à 2 000 euros pour les entreprises qui ont conclu un accord d'intéressement, ce qui est le cas dans toutes les entités de la Branche Crédit Agricole.

Le SNECA estime que TOUS les salariés de la Branche Crédit Agricole qui, depuis maintenant plus d'un an, assurent leurs missions dans des conditions parfois compliquées, méritent une reconnaissance qui pourrait se traduire par le versement de cette prime.

Le SNECA demande à la Direction du CA Finistère de donner sa position à tous les salariés suite à cette annonce. Il se dit que « les salariés seraient trop bien payés » pour y prétendre d'après certains propos tenus.

AGIR CHAQUE JOUR DANS L'INTERET DE NOS ADHERENTS ET DES SALARIES.

Retrouvez nous sur : internet (finistere-sneca.fr) ou les réseaux sociaux (Facebook ; twitter)